

Déclaration des élus SNES FSU aux CAPA et FPMA intra 2011

Alors que le Ministère vient de lancer une campagne de publicité dans les grands media nationaux, annonçant, avec de l'argent public, de façon mensongère que l'Education Nationale recrute, nous assistons, dans notre académie, comme dans les autres, à des suppressions massives de postes : pour 522 élèves en plus dans les collèges, ce sont 67 postes d'enseignants en moins ; pour 141 élèves en plus dans les lycées généraux et technologiques, ce sont 59 postes d'enseignants en moins. Et le ministère « chargé de l'Education Nationale », grand illusionniste du recrutement, voudrait nous faire croire qu'il embauche ! Mais personne n'est dupe et chacun voit bien que la réalité est tout autre sur le terrain.

En conséquence, le mouvement est encore bloqué cette année et de nombreux candidats n'obtiennent pas satisfaction. Les suppressions de postes mettent parfois en concurrence plusieurs candidats avec une bonification pour mesure de carte scolaire. Cela rend très difficile, parfois même impossible, tout mouvement pour les autres enseignants. Certains se verront affectés à des centaines de kilomètres du poste souhaité. En outre, nous savons d'ores et déjà que des titulaires en poste dans leur établissement risquent de devoir effectuer un complément de service en cas d'accueil d'un stagiaire. Le SNES FSU sera vigilant quant à ces situations. Par ailleurs, nous continuons de dénoncer le sabordage de la formation professionnelle après le concours et nous demandons, pour les stagiaires, un tiers du temps devant élèves et deux tiers en formation.

Le SNES FSU regrette vivement qu'aucun groupe de travail préparatoire à la circulaire rectorale sur le mouvement intra n'ait été réuni cette année, alors qu'il aurait été l'occasion de mettre en place des règles claires, valables pour tous et connues de tous, en lieu et place des réponses individuelles que le rectorat entend apporter à nos collègues. Même si l'administration estime que les modifications n'étaient qu'à la marge, une telle instance nous aurait permis de porter une nouvelle fois nos revendications, et notamment celle d'une bonification progressive pour les TZR en lieu et place des bonifications existantes, qui demeurent insuffisantes. La suppression de ce GT est une nouvelle atteinte au paritarisme, tout comme l'est la suppression de l'étude par les CTPD des mesures concernant les postes en collèges ! Nous considérons aussi que la remise aux commissaires paritaires de documents erronés et incomplets constitue une entrave à leur travail de contrôle, indispensable pour défendre les droits des personnels et leur traitement équitable.

Cette FPMA se tient dans un contexte d'attaque sans précédent contre les droits des personnels, visant à remettre en cause des règles transparentes, équitables et applicables à tous. La labellisation ECLAIR, qui concernera 4 établissements de notre académie, en est un bel exemple. Ce label est étendu à la rentrée prochaine sans aucun bilan des expérimentations menées dans d'autres académies. Notre ministère est coutumier du fait. Ces établissements ECLAIR sont transformés en laboratoire de déréglementations tous azimuts. Les affectations sont faites par le chef d'établissement, en dehors du barème et de tout contrôle des représentants des personnels. Comment vont être occupés les postes ECLAIR pour lesquels aucune candidature n'a été reçue ? Est-ce que les TZR ou les personnels non titulaires vont en faire les frais ? Y seront-ils affectés seulement s'ils sont volontaires ?

Suite au GT vœux et barèmes, devant le constat que de nombreux candidats se sont vu refuser la bonification pour rapprochement de conjoint, au motif que les pièces fournies n'étaient pas assez récentes, le SNES FSU s'est adressé au rectorat pour demander le réexamen de ces cas. De nombreux enseignants auraient pu fournir des pièces plus récentes, encore eût-il fallu que cela leur fût demandé. Le terme « récent » n'était pas mentionné dans la circulaire rectorale. Par courrier, le rectorat a refusé notre demande. Les élus SNES FSU estiment que cela crée une inégalité de traitement entre les enseignants entrant dans l'académie, pour lesquels aucun réexamen des pièces n'a été effectué, et les collègues déjà en poste dans l'académie, pour lesquels le rectorat a été très pointilleux quant aux pièces justificatives.

Comme chaque année, nous dénonçons la communication du projet de mouvement aux candidats à mutation. Les nombreux messages que nous avons attestent que cette communication est génératrice de stress chez nos collègues.